



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU SICTOM DE LA ZONE DE DOLE**

**SEANCE du 10 DECEMBRE 2025**

Nombre de délégués en exercice : **53**  
Présents : **42**  
Excusés : **11**

Date convocation : **1<sup>er</sup> décembre 2025**  
Date affichage : **17 décembre 2025**

L'An deux mille vingt-cinq, le dix décembre à vingt heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de Collectes et Traitement des Ordures Ménagères de la Zone de Dole, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans les locaux de LOCODOLE à DOLE, sous la présidence de Monsieur Jean-Pascal FICHERE, le Président.

**Etaient présents :**

Communauté d'Agglomération du Grand Dole : BONIN JL, JEANNEROD G, CALINON S, CUINET JP, CROISERAT JL, DAMY O, DEWALLY D, PANNAUX J, FERNOUX-COUTENET G, FICHERE JP, MIRAT I, BREMOND G, GUIBELIN H, HOFFMANN M, GUIBELIN MR, LAGNIEN J, MATHIOT A, MEUGIN O, MIRAT M, PECHINOT J, PERNOUX A, REBILLARD JM, ROBERT JC, VADANT M.  
Communauté de Communes Jura Nord : BENESSIANO M, BOURCET A, HENGY S, DAUNE M, GOUNAND A, LAVRY G, PERTUS E, THABARD JC.  
Communauté de Communes du Val d'Amour : DEGAY P, DEJEUX A, KOEHREN N, HENRIOD G (LOGEROT B), PICHON JC, SERMIER P, THERY J.  
Communauté de Communes La Plaine Jurassienne : BONGAIN G, LOLLIOT JP, LAGALICE C.

**Etaient excusés :**

Communauté d'Agglomération du Grand Dole : CHAUCHEFOIN G, GUERRIN B.  
Communauté de Communes Jura Nord : BACOT H.  
Communauté de Communes du Val d'Amour : COUTROT G, DUGOIS C.  
Communauté de Communes La Plaine Jurassienne : CORDIER E, FLUCHON E, GARNIER JN, JOBELIN A, LEFEVRE N, SCHMIEDER M.

**Secrétaire de séance :** DAMY Olivier

Envoyé en préfecture le 24/12/2025

Reçu en préfecture le 24/12/2025

Publié le

Berger  
Levrault

**Délibération n° 10122025-5cs**

ID : 039-253900633-20251210-10122025\_5CS-DE

**OBJET : Adhésion à la mission mutualisée RGPD proposé conjointement par le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Jura et celui de Meurthe-et-Moselle, et désignation d'un délégué à la protection des données (DPD)**

Vu le code général des collectivités territoriales,

**Préambule :**

Le SICTOM avait désigné le SIDEC du Jura en tant que délégué à la protection de données pour son compte. Par un courrier en date du 25 aout 2025, le SIDEC nous informe de son obligation de mettre fin à cette mission. La désignation d'un délégué à la protection des données personnelles ainsi que la mise en conformité des pratiques relèvent d'une obligation légale pour les collectivités.

Le Président EXPOSE à l'assemblée le projet de convention pour la période 2025-2026 à la mission mutualisée d'accompagnement à la mise en conformité des activités de traitements de données personnelles avec les dispositions du règlement général sur la protection des données « RGPD ». Cette convention est proposée conjointement par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Jura et celui de Meurthe-et-Moselle (« CDG54 »)

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il introduit un changement de paradigme fondé sur la responsabilisation a priori des acteurs traitant de données personnelles et un renversement corollaire de la charge de la preuve, ainsi que de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel.

Le RGPD n'est ni un document de prescriptions, ni un document d'interdictions. C'est un règlement d'encadrement qui fixe des obligations et des principes, mais les solutions permettant son respect incombent au responsable de traitement (la collectivité).

Au regard de l'importance du respect des obligations et des principes posés par le RGPD, des réponses techniques à apporter ainsi que de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission présente un intérêt certain.

Dans le cadre de la mutualisation des moyens entre des centres de gestion de la fonction publique territoriale de l'Interrégion Grand Est-Bourgogne-Franche Comté, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle exerce, sous leur égide respective, une mission mutualisée d'accompagnement à la démarche de mise en conformité au RGPD auprès de collectivités volontaires basées dans leur ressort départemental.

Dans ce cadre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle partage son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique avec ces centres de gestion et des collectivités et établissements publics qui leur sont rattachés.

Le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Jura s'inscrit dans cette démarche.

Cette mission mutualisée d'accompagnement à la conformité au RGPD proposée conjointement par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Jura et celui de Meurthe-et-Moselle est dénommée « mission RGPD mutualisée des CDG ».

La précédente convention ayant pour échéance le 31 décembre 2024, la nouvelle convention proposée vise à poursuivre la mission avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Tout le travail déjà réalisé dans le cadre des précédentes conventions est conservé et reste accessible sur l'espace RGPD dédié à notre collectivité dans l'outil informatique mis à notre disposition

Par la présente délibération, nous nous proposons d'adhérer à la mission RGPD du centre de gestion à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Les membres du Conseil Syndical après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ADHERE** à la mission mutualisée d'accompagnement pour la mise en conformité au RGPD des activités de traitements de données personnelles de la collectivité,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention relative à ladite mission et à prendre/signer tout document afférent à ladite mission,
- **DESIGNE** auprès de la CNIL le CDG54, personne morale, comme étant le Délégué à la protection des données (DPD) de la collectivité.

Fait à Brevans,  
Le 10 décembre 2025

Le Président

Jean-Pascal FICHERE



Envoyé en préfecture le 24/12/2025

Reçu en préfecture le 24/12/2025

Publié le

ID : 039-253900633-20251210-10122025\_5CS-DE

Berser  
Levraud